

REVUE DE PRESSE

service communication



Paris-Normandie

AGENDA

Publié le 02/04/25

À VENIR

Le Petit-Quevilly

Soirée jeux de société



Soirée jeux de société vendredi 4 avril à 18 h. Accueil jusqu'à 20 h dans l'espace jeux de la médiathèque pour vous présenter des jeux de société adaptés à différents âges, niveaux, et goûts. Tout public. À partir de 6 ans, accompagné d'un adulte. Gratuit sur réservation : bibliotheque.petit-quevilly.fr, 02 35 72 58 00

Vente solidaire

Grand déballage du Secours catholique, 60 rue Guillaume-Lecoq, en face de l'Hôpital Saint-Julien, samedi 5 avril à 9 h et à 17 h. Tout petits prix sur les vêtements, jouets et bibelots.

Un homme handicapé tabassé sur un parking : deux versions s'affrontent au Petit-Quevilly

Fin février 2025, le président d'une association de sourds et malentendants a été tabassé dans un parking du Petit-Quevilly. Il a dû être opéré. Récit de cette altercation.



Ali Demiray, le président de l'association Signes Moi, a été victime d'une violente altercation dans un parking du Petit-Quevilly. Il a notamment eu le nez cassé et a dû se faire opérer. (©Document transmis)

Par [Yann Rivallan](#) Publié le 2 avr. 2025 à 7h04

Une violente altercation qui met le monde associatif en ébullition. Le 21 février 2025, **le président de l'association Signes Moi** – spécialisée dans l'accompagnement des personnes sourdes et malentendantes – s'est retrouvé au cœur d'une scène d'une violence rare au [Petit-Quevilly](#).

Nez cassé, 15 jours d'incapacité totale de travail, tibia gonflé... Ali Demiray a, selon son propre aveu, « du mal à [s'en] remettre ». D'autant qu'il est handicapé et a déjà, en temps normal, des difficultés à marcher à cause d'une pathologie à la moelle épinière.

Dans un parking d'une résidence privée

Reprenons. Le 21 février, le président de l'association Signes Moi se trouve **dans une résidence privée du Petit-Quevilly**. Comme il en a l'habitude « depuis plusieurs années », il rend visite à une amie qui vit sur place et se gare dans son parking.

Il n'est toutefois pas résident de l'immeuble et ne possède donc pas de place de stationnement attitrée. Mais selon lui, il a depuis longtemps « un accord oral » avec la gardienne de cette résidence pour stationner ici occasionnellement.

« Ils ont commencé à me rouer de coups »

Durant cette soirée du vendredi 21 février, la gardienne vient sonner chez sa locataire, où se trouve le président de l'association. Elle lui demande de **déplacer son véhicule car il gêne**. Mais tout de suite, selon des enregistrements que *76actu* a pu consulter, les échanges sont tendus.

Une fois dans le parking, Ali Demiray se retrouve face à la gardienne mais aussi son mari, sa fille et son gendre. Et là, l'altercation démarre. Rapidement, Ali Demiray se retrouve **au sol, le nez en sang**.

C'est là qu'ils [la gardienne, son mari et son gendre] ont commencé à me rouer de coups.

Ali Demiray Président de l'association Signes Moi

Particulièrement amoché, le président fait appel à la police, qui arrive rapidement sur place. Les agents séparent les deux groupes et intimement à tout le monde de « rentrer chez eux », selon les témoignages recueillis.

Dès le lendemain matin, Ali Demiray se rendra au commissariat pour **déposer plainte**.

Des plaintes déposées

Une première plainte contre X est déposée et, quelques jours plus tard, le président de Signes Moi adresse une plainte corrective au parquet de Rouen car, selon lui, les noms de ses agresseurs ont été omis volontairement dans sa première plainte.

Cette dernière vise donc la gardienne, son mari et son gendre pour des faits de violences en réunion sur une personne vulnérable. Par ailleurs, l'amie chez qui Ali Demiray se trouvait a elle aussi déposé plainte ultérieurement pour « **menace ou acte d'intimidation** » de la part du mari de la gardienne.

Il se serait, selon le récépissé que nous avons pu consulter, montré « intimidant » suite au premier dépôt de plainte.

Courrier à Seine Habitat

En parallèle de son opération chirurgicale pour remettre son nez en place, Ali Demiray et ses proches ont adressé **un courrier au bailleur Seine Habitat**. Il s'agit du gestionnaire de la résidence où a eu lieu l'altercation, mais aussi de l'employeur de la gardienne.

D'après une membre de l'association Signes Moi, qui suit de près ce dossier, « on a demandé que des mesures disciplinaires soient prises à l'encontre de la gardienne ». Mais de son côté, le bailleur ne l'entend pas de cette oreille. Et il remet en question tout le déroulé de cette altercation.

Pierre-Yves Rolland, directeur de Seine Habitat, défend sa gardienne : « La vérité s'est un peu oubliée ».

Le bailleur livre une autre version

Selon lui, contrairement à ce qu'évoque Ali Demiray dans sa plainte, **c'est le président d'association qui aurait initié l'altercation**.

D'après la gardienne, il aurait porté le premier coup mais a raté sa cible. Il a tout de même touché la fille de la gardienne présente sur place. C'est alors que le gendre lui a sauté dessus.

Pierre-Yves Rolland Directeur de Seine Habitat

Deux versions qui s'opposent et une vérité qui semble d'office difficile à trouver. Il y a bien des caméras dans le parking mais elles filment uniquement « l'entrée et la sortie », assure le directeur de Seine Habitat. Il y a donc « peu de chances » d'obtenir des images de cette altercation, ajoute-t-il.

Un stationnement « illégal »

Pierre-Yves Rolland assure avoir « reçu immédiatement » la gardienne après les faits. « Elle a reconnu être agacée et a dit qu'elle avait été mal reçue lorsqu'elle est venue sonner chez sa locataire ».

Quoi qu'il en soit, **le stationnement d'Ali Demiray était « illégal »**, selon le directeur. Comme il n'est pas résident, « il n'avait pas à être là ». Et selon les propos de la gardienne, « cela faisait déjà trois semaines que la situation chauffait un peu car son véhicule gênait régulièrement ».

Enfin, dans la mesure où les faits se sont produits « en dehors des horaires de travail de la gardienne », Seine Habitat laisse cette affaire **entre les mains de la justice**.

« Ils étaient quatre face à un Monsieur handicapé et seul »

Reste que pour l'association de défense des personnes sourdes et malentendantes, « Seine Habitat essaye de faire passer ça pour de la légitime défense ».

Lola Leguest, bénévole de l'association, assure que « **toute la scène a été filmée** ». Et par ailleurs, les caméras présentes dans le parking ont, selon elle, « forcément capté la scène ». *76actu* n'a pas eu accès à ces documents mais les proches d'Ali Demiray se réservent le droit de fournir ces vidéos à la justice pour mettre à mal la défense de la gardienne.

S'ils s'étaient excusés et avaient pris les mesures appropriées, on n'en serait peut-être pas là aujourd'hui...

Lola Leguest Bénévole de Signes Moi

Pour elle, il est invraisemblable d'accuser son président d'avoir agressé qui que ce soit : « **Ils étaient quatre face à un monsieur handicapé et seul**. Il n'était pas en mesure de frapper quelqu'un. C'est un mensonge et une injustice. »

Sollicité sur cette affaire et l'avancée de l'enquête, le parquet de Rouen n'a pour le moment pas répondu à nos sollicitations.

L'ÉVÉNEMENT DANS LA MÉTROPOLE

PARC-CANAL CAMILLE-CLAUDEL

Les pieds dans l'eau

Un nouvel espace public a vu le jour depuis quelques mois au cœur du quartier Flaubert sur la rive gauche de Rouen, à proximité du 108. L'arrivée du printemps est une occasion idéale pour découvrir le parc-canal Camille-Claudel. Le samedi 26 avril, la Métropole invite les habitants du territoire à un rendez-vous festif et familial au sein de cet espace dédié à la renaturation en bord de Seine. De 12h à 18h, les rendez-vous vont s'enchaîner avec pour commencer un pique-nique où est chacun est invité à se ravitailler auprès des restaurateurs de proximité ou à apporter son propre menu. Fat boy, mobilier, table, fontaine à eau, tout sera en place pour votre confort.

Le reste de l'après-midi sera consacré aux activités avec notamment des jeux en bois, des jeux gonflables. Présent aussi, le Musée maritime proposera de découvrir l'art du matelotage ainsi que les secrets de la charpenterie de marine. Sur l'eau, des pédalos seront à disposition avec aussi des baptêmes de planche à voile. Des modélistes présenteront leurs maquettes pour des démonstrations et des initiations à la manœuvre. Enfin, côté musique, les Philly's Hot Loaders tiendront la note en version swing'n roll.

Entrée libre



EAU POTABLE

Attention, fragile !

En charge de la production et de l'alimentation en eau potable du territoire, la Métropole relève en permanence le double défi de préserver la quantité et la qualité de la ressource au service des habitants.

Sans eau, pas de vie ! Tout part de là. Un bien commun essentiel mais ultra-sensible et par conséquent très surveillé. Depuis quelques années, nous avons aussi tous pris conscience que cette ressource vitale n'était pas inépuisable, en particulier dans un contexte de changement climatique qui oscille entre des périodes de chaleur et de tempêtes plus intenses. Quand 67% des Français déclarent boire de l'eau du robinet tous les jours ou presque (Source : baromètre 2024 du Centre d'information sur l'eau), on mesure à quel point l'eau est précieuse et mérite toute notre attention. Dans ce contexte, la Métropole Rouen Normandie, assumant son rôle et ses missions de production et d'alimentation en eau potable, prend toutes les mesures pour préserver la qualité et la quantité d'eau potable sur l'ensemble du territoire. Au total, la production d'eau potable de la métropole est assurée par 45 sources ou forages qui captent essentiellement la nappe de craie. Ces ouvrages sont répartis sur 37 sites dont deux sont situés en dehors du territoire, dans les secteurs du Haut-Cailly et de l'Andelle. À l'autre bout de la chaîne, disons plutôt du robinet, on retrouve plus de 210 000 abonnés. En amont et en aval de ce vaste réseau, chaque geste compte. L'eau potable dépend en effet du climat,

de la qualité des sols, de nos pratiques quotidiennes pour économiser la ressource et plus globalement pour préserver notre environnement. Un sujet qui nous implique tous. De son côté, la Métropole Rouen Normandie met en œuvre les solutions pour prélever mieux, traiter efficacement, contrôler, entretenir

et renouveler les équipements, limiter les fuites et adapter notre consommation afin de satisfaire les besoins du plus grand nombre.



2 questions à Jean-Pierre Breugnot

Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement

Quels sont les objectifs pour les années à venir ?

Notre objectif principal est de continuer à distribuer une eau potable de qualité à tous les habitants. Pour cela, nous mettons tout en œuvre pour être en conformité avec les normes de santé publique. Dans le même temps, nous progressons, avec l'ARS (Agence régionale de santé - NDLR.), sur la connaissance et la maîtrise des risques liés aux pesticides et aux métabolites.

Avec qui la Métropole coopère-t-elle ?

Nous misons sur la cohésion avec les associations environnementales mais aussi avec le monde industriel et le monde agricole, des partenaires essentiels dans leur rapport à l'eau. Sans eux, rien ne pourra se faire. Je n'oublie pas non plus le citoyen utilisateur qui va devoir faire évoluer ses habitudes d'usage afin d'économiser ce bien commun si précieux. C'est une vraie évolution de vie qui nous implique tous.

D'où vient l'eau du robinet ?

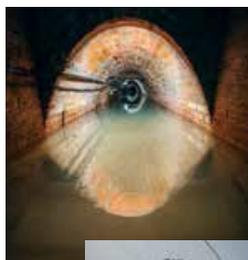


La Métropole Rouen Normandie est chargée de capter, traiter et distribuer l'eau potable à ses habitants. Pour produire et garantir une eau de qualité, elle dispose de captages, d'usines de traitement et de sites de stockage répartis sur son territoire.

La Métropole exploite 32 captages pour produire et distribuer près de 35 millions de m³ d'eau par an. Les captages font l'objet d'une vigilance particulière. La Métropole met en œuvre des aires de protection visant à prévenir toute pollution à l'intérieur ou à proximité immédiate du captage. Le territoire compte six usines de traitement d'eau potable dont

l'usine de la Jatte (voir page 16), la station de Moulineaux, la station de Carville à Darnétal ou encore l'usine de la Chapelle à Saint-Étienne-du-Rouvray et celle de Maromme. Une fois que l'eau est potable, elle est stockée dans l'un des 93 réservoirs du territoire. L'eau est ensuite acheminée jusqu'à votre robinet grâce à un réseau de distribution de 2 906 km.

Le cycle de l'eau



1 > le captage

L'eau est pompée dans les nappes phréatiques

2 > le traitement

Elle est traitée dans une usine pour la rendre potable.



3 > le stockage

Elle est ensuite stockée dans un réservoir ou un château d'eau.

4 > la distribution

Elle arrive jusqu'à votre maison par des canalisations souterraines.

5 > le traitement des eaux usées

Après utilisation, l'eau repart dans les canalisations jusqu'à une station d'épuration. L'eau est nettoyée (les savons, produits nettoyants, résidus ont été enlevés...) mais elle n'est pas potable. Elle est ensuite évacuée vers la Seine.



Bien transportée, bien distribuée

Pour que l'eau potable arrive jusqu'aux robinets des habitants, la Métropole gère et entretient 3 000 kilomètres de réseau de transport et de distribution, hors branchements. Un service qui implique une surveillance et un entretien permanent.



Plus de 30 millions de m³ d'eau potable sont distribués chaque année sur le territoire. Afin d'assurer la qualité de ce service, la Métropole renouvelle en permanence son réseau de transport et de distribution, fragilisé par endroits du fait de son vieillissement.

Cet investissement de long terme, initié dès 2005, porte ses fruits. Cet engagement contribue en effet à améliorer le rendement du réseau de 70 à 84% et permet aussi de moins prélever dans la ressource. Ce renouvellement des infrastructures concerne 140 kilomètres sur les cinq dernières années.

Cherchez la fuite

Dans le même temps, la Métropole guette les fuites grâce à des moyens de détection de plus en plus perfectionnés parmi lesquels des capteurs acoustiques communicant. En 2025, ce dispositif sera complété par un nouvel outil en cours de développement utilisant l'intelligence artificielle pour traquer les secteurs les plus touchés par les fuites, faciliter le travail de localisation des fuites sur le réseau et compléter les outils d'aide à la stratégie de renouvellement du réseau d'eau potable. Chaque année, sur le réseau, environ 1% est renouvelé, 50% inspecté et plus de 200 fuites réparées. Cette vigilance et ces interventions ont permis de diviser les pertes d'eau par 2,5 en 15 ans...

Travaux en cours

La surveillance, l'entretien et le renouvellement du réseau de transport et de distribution d'eau potable ne cesse jamais dans la métropole. Les prochaines opérations, programmées sur les huit prochains mois, concernent notamment Rouen, le long du quai haut rive droite entre le pont Corneille et le pont Boieldieu - Jumièges, le long de la rue Alphonse-Callais sur une distance d'1 km - Sotteville-lès-Rouen, rue Raspail avec un renouvellement et une augmentation du diamètre de la canalisation pour améliorer la qualité de service - Boos dans le centre-bourg pour la sécurisation et l'amélioration de l'alimentation en eau potable.

De l'eau sous haute surveillance

L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus surveillé. Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement, des réseaux de distribution et jusqu'au robinet de l'abonné. L'eau distribuée doit répondre à plus de 60 critères de potabilité fixés réglementairement. Dans chaque département, le pôle Santé-Environnement de l'Agence régionale de santé (ex DDASS) analyse sa qualité. L'eau est également contrôlée régulièrement par la Métropole.

Que contient votre eau ? L'eau du robinet est riche en sels minéraux.

Calcium : 105 mg/L • Magnésium : 4,5 mg/L • Sodium : 9,4 mg/L • Fluor : 0,08 mg/L

Plus d'infos sur metropole-rouen-normandie.fr/cadre-de-vie-et-services

Quels contrôles ?



La qualité de l'eau est soumise à deux types de contrôles.

« Il y a le contrôle sanitaire officiel par l'Agence régionale de santé (ARS). Il porte sur l'ensemble du système d'alimentation en eau : points de captage, stations de traitement, réservoirs et réseaux de distribution » précise Willy Boiné, directeur d'exploitation eau potable à la Métropole de Rouen. Les échantillons d'eau prélevés sont analysés par des laboratoires agréés par le ministère de la Santé. Les résultats de ces analyses sont publics et font l'objet d'un affichage en mairie. « Il existe aussi un contrôle permanent dans chaque usine de traitement et sur les réseaux de distribution. Chaque année, l'eau potable fait l'objet de 2 000 prélèvements et 100 000 paramètres sont analysés. »

Ça coule de source

L'usine de la Jatte, située au-dessus de la place du Boulingrin à Rouen, assure 60 % de la consommation des Rouennais, notamment en centre-ville rive droite, sur les Hauts-de-Rouen et une partie de la rive gauche.

L'eau provient d'une source située à Fontaine-sous-Préaux. Elle est acheminée via un aqueduc, enfoui à 90 mètres sous terre. L'eau passe au travers de membranes qui arrêtent tous les éléments indésirables (micro-organismes, bactéries, virus) tout en préservant les sels minéraux. Ces filtres sont 10 000 plus fins encore que les pores de la peau. Depuis quelques mois, l'eau potable est filtrée grâce à du charbon actif qui sert à absorber les résidus de pesticides. La Jatte est la quatrième usine du territoire à utiliser cette technique. Cette nouvelle étape de filtration a été mise en place à la suite d'une découverte de traces de pesticides. « Mais la concentration maximale observée en résidus de pesticides est 100 fois inférieure au seuil sanitaire défini par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) » précise Willy Boiné, directeur d'exploitation eau potable à la Métropole de Rouen.



Eau chaude



Le changement climatique impacte tous les aspects de notre vie quotidienne. L'eau potable n'échappe pas à ce postulat. « Les modèles d'analyse s'affinent et nous invitent à réfléchir à un plan d'adaptation, explique Matthieu Fournier, enseignant-chercheur en hydrogéologie et directeur de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Rouen Normandie. La répartition saisonnière et le nombre de jours de pluie évoluent, avec une augmentation de la fréquence d'épisodes extrêmes. Ces grosses pluies ruissellent et ne participent pas à la recharge en eau potable qui se joue en grande partie entre novembre et mars. » Dans la perspective d'un réchauffement du climat de 1,5 à 2°C, une baisse de 10 à 25 % de la recharge pourrait être enregistrée. « Cette évolution augmente aussi le risque inondation avec des effets sur la turbidité de l'eau. Autant de phénomènes difficiles à anticiper. » À plus ou moins long terme, la question sur laquelle planchent une partie des chercheurs en hydrogéologie de l'Université de Rouen Normandie se présente ainsi : « y aura-t-il suffisamment d'eau pour tous les usages et pour tout le monde ? » Une question qui en appelle d'autres, y compris les plus triviales en apparence. Quand il est question de prélever mieux et d'adapter notre consommation, on peut se demander pourquoi en France on utilise de l'eau potable pour les toilettes...

Chasse aux polluants

Le 20 février 2025, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi destinée à encadrer les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), ces polluants présents dans de nombreux objets de la vie courante et qui se caractérisent par leur persistance dans l'environnement. Oui, mais pour ceux qui s'accumulent depuis près de 70 ans dans les milieux naturels, sans épargner les eaux de surfaces et les nappes phréatiques ?

La Directive européenne qui concerne la qualité des eaux potables a été révisée pour suivre la présence des PFAS et cible 20 molécules. Elle fixe la limite de qualité à 0,10 µg/L pour la somme de ces 20 molécules dans les eaux de consommation humaines. « En l'état, si on



appliquait cette norme qui sera en place au 1^{er} janvier 2026, avec les éléments partiels dont on dispose, l'eau potable dans la métropole serait conforme », confirme Matthieu Fournier, enseignant-chercheur en hydrogéologie à l'Université de Rouen Normandie « Les normes ont tendance à être de plus en plus dures. On suit et on analyse de plus en plus de molécules et les valeurs de conformité sont de plus en plus basses. »

La facture d'eau comment ça marche !

De la source au verre et pour les usages du quotidien, le parcours de l'eau est long et jalonné d'interventions de la Métropole. Autant d'étapes à retrouver dans le détail de votre facture d'eau.

1 > Consommation

Il s'agit du volume d'eau consommé en m³.

2 > Abonnement

Il couvre les frais liés à l'accès à l'eau (relevé des compteurs, entretien du réseau, des canalisations, réservoirs...).

3 > Préservation des ressources en eau

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie est un établissement public qui veille à préserver la ressource en eau, en qualité et en quantité.

4 > Collecte et traitement des eaux usées

La redevance finance les réseaux d'assainissement et l'épuration des eaux usées.

5 > Organismes publics

Les redevances, versées à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, permettent de financer des investissements pour lutter contre la pollution et moderniser les réseaux.

Côté pratique

Vous déménagez ?

Vous devez résilier votre contrat d'abonnement en remplissant le formulaire de résiliation via le site internet de la Métropole ou par courrier postal 8 jours minimum à l'avance (adresse actuelle, nouvelle adresse, date de départ, et relevé de compteur à indiquer). Vous restez titulaire de l'abonnement et des consommations tant que le contrat n'est pas résilié.

Vous emménagez ?

Il suffit de téléphoner à la Métropole au **0800 021 021**, au minimum deux jours ouvrés avant ou de s'abonner en ligne sur le site internet **metropole-rouen-normandie.fr**

Une fois les démarches engagées, un contrat vous sera adressé, ainsi qu'une facture correspondant aux frais d'accès au service, un livret d'accueil, une fiche tarifaire et les règlements des services de l'eau et de l'assainissement.



[metropole-rouen-normandie.fr/
eau-et-assainissement/conseils-pratiques](https://www.metropole-rouen-normandie.fr/eau-et-assainissement/conseils-pratiques)



© Getty Images

Comment payer votre facture d'eau ?

Différents moyens de paiement sont à votre disposition pour payer votre facture d'eau : prélèvement automatique avec ou sans mensualisation, carte bancaire, TIP, chèque ou espèces par mandat compte à La Poste (gratuit). Vous pouvez également payer en ligne en quelques clics. Sur le site web de la Métropole, cliquez sur l'onglet "Cadre de vie et services" puis "Eau et abonnement". Choisissez votre commune ou votre délégataire et créez un compte.

L'eau sans gaspillage

Chaque goutte compte ! En optant pour des gestes simples au quotidien, vous pouvez éviter de gaspiller l'eau potable. Un geste pour la planète et des économies sur votre facture.

Les 10 gestes utiles pour la planète

1 - Prendre une douche plutôt qu'un bain

Un bain consomme plus de 100 litres d'eau. Une douche ne consomme en moyenne que 60 L d'eau pour 5 min. Réduisez votre temps de douche en douceur en lançant votre chanson préférée. Quand arrive la fin de la chanson, il est temps de se rincer !



© Getty Images

2 - Utiliser un pommeau de douche économique

Un pommeau de douche économique peut réduire la consommation d'eau jusqu'à 50 % sans affecter le confort de votre douche.

3 - Chasser moins d'eau dans les toilettes

Installez une chasse à double débit. Autre astuce : réduire le volume de la chasse en déposant dans le réservoir une bouteille en plastique (fermée) remplie d'eau. La bouteille occupe ainsi une partie de l'espace du réservoir, ce qui réduit l'eau consommée

à chaque remplissage. Vous économiserez ainsi 1,5 L d'eau à chaque chasse tirée.

4 - Détecter et réparer les fuites

Un robinet qui fuit goutte à goutte représente une perte de 4 litres/heure soit presque 200 € /an. Pour déterminer s'il y a des fuites dans la maison, il faut relever le compteur d'eau le soir avant de se coucher et comparer la valeur avec celle du lendemain matin. Normalement, les chiffres devraient être les mêmes. Si ce n'est pas le cas, c'est qu'il y a une fuite.

5 - Choisir des appareils économes

Pour vos appareils électroménagers, préférez ceux qui sont peu énergivores en comparant les étiquettes énergie.

6 - Utiliser les programmes éco de vos appareils

Assurez-vous aussi de les remplir complètement avant de les faire tourner.

7 - Éviter de laisser couler l'eau inutilement

Si vous faites la vaisselle à la main, vous consommez jusqu'à 200 litres d'eau par vaisselle. Il est plus économe de remplir les deux bacs de l'évier. Fermez le robinet lors du brossage des dents ou utilisez un gobelet. Cela permet d'économiser

une dizaine de litres. Enfin, coupez l'eau sous la douche lorsque vous vous savonnez.

8 - Arroser avec parcimonie

Remplacez le tuyau d'arrosage par un arrosoir. Au potager ou dans les plates-bandes, recouvrez le sol entre les plantes de paille, tontes de pelouse, feuilles pour favoriser la rétention de l'eau.



© Getty Images

9 - Utiliser des toilettes sèches

Si vous avez un jardin, vous pouvez mettre en place des toilettes sèches qui utilisent de la sciure et ne consomment pas d'eau.

10 - Utiliser l'eau de pluie

Grâce à un récupérateur d'eau dans votre jardin ou un grand seau sur votre balcon, vous pouvez arroser vos plantes, nettoyer la terrasse...

Paris-Normandie

Près de Rouen, cette « explosion de cambriolages » qui a poussé le maire à rallumer l'éclairage la nuit

Depuis la fin de l'année 2024, les récits de riverains se multiplient dans Petit-Couronne, touchée depuis plusieurs mois par une vague inédite de cambriolages et d'atteinte aux biens.

Par Cécile Frangne

Publié: 1 Avril 2025 à 19h23

Lucie* s'était absentée quelques heures, le 8 janvier 2025, quand son domicile, juché sur les hauteurs de Petit-Couronne – dans le lotissement du Pommeret – a été cambriolé. *« Ça s'est passé entre 19h30 et 20h15 : ils ont cassé la fenêtre du salon, ils ont fouillé un peu partout dans la maison et c'est finalement dans la chambre de notre fils qu'ils ont volé le plus de choses »*, raconte-t-elle. *« Quand mon mari est rentré le soir, il a vu un voleur sortir par la fenêtre cassée du salon et s'enfuir par la clôture au bout du jardin »*. Il y a trois ans, le couple avait déjà fait l'objet d'une première tentative de cambriolage en pleine nuit. *« Mais nous les avons surpris dans le jardin, poursuit Lucie, et la police avait arrêté un jeune mineur qui était passé en jugement »*. Cette fois-ci, faute d'empreintes digitales, l'enquête de police n'a rien donné.

« De savoir qu'il était armé... »

Sur les réseaux sociaux, dans les conversations entre voisins... Depuis la fin de l'année 2024, les récits de riverains se multiplient dans [Petit-Couronne](#), touchée depuis plusieurs mois par une vague inédite de cambriolages et d'atteinte aux biens. Chez Vanessa, qui habite un pavillon de la rue Aristide-Briand, le voleur ayant dérobé fin novembre 2024 la nouvelle trottinette électrique de son fils a bien laissé une trace. *« Un club de golf qu'on a retrouvé dans le jardin, près de l'endroit où la trottinette a été volée »*, relate cette mère de famille. *« On pense qu'il a dû entendre du bruit et a renoncé à s'introduire dans la maison »*. Elle n'a toutefois pas porté plainte. *« À quoi bon ? Elle n'était même pas encore assurée, soupire-t-elle. Mais de savoir qu'il était armé... Ça fait peur »*.

Le long de cette même artère commerçante, plusieurs magasins ont également été pris pour cible quelques mois plus tard, durant le week-end du 14 février 2025 : la caisse du fleuriste a été vidée, quand la porte du Crédit agricole voisin a été en partie fracturée. *« Ça fait six mois qu'on ne dort plus sur nos deux oreilles »*, résume Sébastien Monnier. Cet habitant inquiet du quartier du Pommeret a installé un spot lumineux devant chez lui pour décourager les voleurs potentiels. *« Il y a 10 ans, on partait de la maison en laissant la porte ouverte, raconte-t-il. L'été dernier, on a décidé d'annuler nos vacances avec ma femme car j'avais surpris des jeunes faisant des rondes dans le quartier »*.

Une dizaine de cambriolages par mois

« En 2021, on n'avait pas plus de trois cambriolages par mois. Depuis décembre 2024, ce chiffre est passé à environ dix en moyenne, indique le maire Joël Bigot, qui constate également une hausse plus générale des atteintes aux biens et des dégradations commises sur tout le territoire de la commune, après une accalmie en 2024. Une « explosion des cambriolages » pour laquelle l' élu « n'a pas d'explications ». « Mais on ne reste pas les bras ballants pour autant », assure le maire, qui cite notamment la poursuite de [l'installation de 80 caméras de vidéoprotection](#) – dont le déploiement devrait être achevé fin 2025 – ou encore le travail mené par les éducateurs de rue de l'Apré (Association de prévention de la région Elbeuvienne) qui tournent la nuit dans les quartiers.

La police nationale indique par ailleurs avoir « intensifié la présence de ses équipages sur la voie publique pour prévenir de nouveaux vols par effraction et rassurer les habitants ». « Résultat, cela fait une dizaine de jours qu'il n'y a plus de cambriolages, explique Joël Bigot. C'est bien la preuve que des choses sont faites ».

Rallumer l'éclairage

Un discours qui n'a pas convaincu Nouri Belqassim. Cet installateur de fibre optique, dont les deux camions ont été vandalisés à tour de rôle en début d'année, est à l'origine d'une rencontre explosive en mairie entre l' élu et une trentaine d'habitants début mars. La plupart réclamaient, [pétition à l'appui](#), une présence policière accrue ainsi que le rallumage de l'éclairage public la nuit, dont l'extinction était en vigueur depuis juin 2021. « Si on nous attaque, c'est parce qu'on sait qu'à Petit-Couronne, on n'a ni caméras ni lumière la nuit », estime-t-il. « Le maire nous a dit que rallumer la lumière coûterait très cher, mais on s'en fout : on veut juste être en sécurité ».

« Comment voulez-vous faire comprendre à quelqu'un qui s'est fait cambrioler la nuit que 86 % des cambriolages ont lieu en période éclairée ? », soupire Joël Bigot. De guerre lasse, le conseil municipal a voté, jeudi 27 mars, [la fin de l'extinction nocturne](#) « afin de faire baisser la pression ». « Si ça peut permettre de rassurer les habitants qui se sentaient en insécurité ». La ville demande désormais à la Métropole « un rallumage dans les meilleurs délais ».

* Le prénom a été changé

Les conseils de la police nationale pour se prémunir des cambriolages

Si la police nationale confirme « qu'une augmentation des cambriolages a été constatée sur la commune de Petit-Couronne depuis décembre 2024 », cette « recrudescence est connue de nos services et bien prise en compte par les enquêteurs du service local de police judiciaire ». Ces faits font par ailleurs « systématiquement l'objet de recherches d'indices par la police technique et scientifique et des investigations sont en cours ».

Pour s'en prémunir, la Direction interdépartementale de la police nationale de la Seine-Maritime (DIPN 76) recommande de s'assurer de bien fermer portes et fenêtres, y compris lors d'absences de courte durée, et de penser à utiliser le dispositif OTV (Opération Tranquillité Vacances) lors de déplacements prolongés en s'inscrivant à l'adresse suivante : <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/operation-tranquillite-vacances>. Les forces de l'ordre conseillent également d'envisager l'installation d'une alarme

ou de systèmes de sécurité additionnels. Sans oublier, bien évidemment, de contacter sans délai le 17 pour signaler tout véhicule ou individu suspect dans votre voisinage.

Paris-Normandie

Où en est la livraison des nouveaux bus électriques à la Métropole de Rouen ?

À l'occasion du Conseil métropolitain qui s'est réuni lundi 31 mars 2025, la question des bus a suscité des réactions au sein de l'opposition.

Par Véronique Baud

Publié: 1 Avril 2025 à 21h06

Il n'aura pas fallu longtemps pour que la question des transports en commun revienne alimenter les débats du conseil métropolitain, qui s'est réuni lundi 31 mars 2025. Au moment d'examiner un point sur ce sujet, Jean Delalandre, maire de Duclair et élu d'opposition, a relancé le débat sur les [nouveaux bus électriques Ebusco](#) attendus. [La situation de l'entreprise](#) en proie à de graves difficultés financières retarde la livraison des véhicules produits en partie à Cléon.

« Quelle est la réalité d'Ebusco aujourd'hui ? On est à Cléon à 40 emplois réels sur les 350 annoncés ? Face aux difficultés, vous avez mis en service des bus Crit'air 4. Tout cela n'est-il pas une remise en cause de la décarbonation ? », interroge l'élu.

Démarrage

Nicolas Mayer-Rossignol a confirmé sa rencontre cette semaine à Cléon avec le patron de l'entreprise néerlandaise Christian Schreyer, arrivé en août. *« Il y a une quarantaine de personnes qui travaillent à Cléon. Les bus de 12 mètres sont en fin de préparation et nous avons vu les éléments des bus de 18 mètres lors de notre dernière visite. Les 22 bus standard ont commencé à être livrés »,* indique Cyrille Moreau, vice-président en charge des transports.

Obligé de réexpliquer le recours aux bus diesel classés Crit'air 4 achetés à la Métropole de Nice, Cyrille Moreau indique que *« les services publics disposent de dérogations et ne sont pas dans l'illégalité. De plus, un bus de ce type pollue moins que l'équivalent de ses passagers s'ils prennent leur voiture. Et si on ne met pas ça en route, cela signifie qu'on diminue l'offre de transport. Donc c'est un moindre mal ».*

Avant l'annonce des retards de livraison, la Métropole de Rouen avait prévu de passer la moitié de sa flotte de bus en « énergie propre » en 2026. La collectivité a contracté un prêt de 50 millions d'euros pour une commande de 80 bus à Ebusco, et la conversion de bus diesel en électrique. Elle a versé 12 millions d'euros d'avance contractuelle à l'entreprise.

Ici Normandie

Amendement anti-ZFE : "Je suis dépité", lance Gérard Leseul, député socialiste de la Seine-Maritime

De Marianne Naquet - Mercredi 2 avril 2025 à 7:46 - Mis à jour à 9:09

Va-t-on vers la fin des ZFE ? Ces Zones à faibles émissions sont mises en place depuis 2022 à Rouen, depuis le 1er janvier au Havre et Sainte-Adresse. Mercredi dernier, une commission spéciale a voté à l'Assemblée nationale un amendement pour la suppression de ces ZFE.



Le député socialiste Gérard Leseul, à l'Assemblée nationale. © Maxppp - Fred Dugit

Les Zones à faibles émissions, **les ZFE, mises en place à Rouen et au Havre**, pourraient-elles bientôt disparaître ? Ces périmètres excluent des métropoles les véhicules les plus polluants. Le 26 mars dernier, une commission spéciale à l'Assemblée nationale [a voté en faveur d'un amendement qui supprime ces ZFE](#). Pour son vice-président, et député socialiste de la Seine-Maritime, Gérard Leseul, ce vote "envoie un signal négatif, puisqu'il n'est pas argumenté par rapport aux réductions nécessaires que nous devons mener dans nos centres-villes des pollutions atmosphériques, des particules fines, du CO2 y compris."

Invité ce mercredi 2 avril sur "ici Normandie", Gérard Leseul déplore que ce vote ne soit pas fondé "sur une étude d'impact, cette suppression n'est pas argumentée sérieusement. Et donc voilà, moi je suis dépité. C'est un échec de la politique gouvernementale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des particules fines." Selon le député, également **auteur d'une mission flash en 2022 sur le sujet**, le gouvernement aurait dû "prendre des mesures d'accompagnement social pour les ménages modestes. Se priver d'une voiture thermique, Crit'Air 4, 5, cela signifie faire un effort financier ou trouver des solutions alternatives. Il fallait que le gouvernement mette en place des mesures d'accompagnement. Notre rapport [co-écrit avec le député MoDem Bruno Millienne], le préconisait en 2022."

L'absence d'après lui "de prêts à taux zéro, de leasing social, le renouvellement du parc de véhicules électriques, les efforts sur les transports collectifs, les aides de l'Etat au transport collectif des collectivités locales", a pu donner "un sentiment d'exclusion à la population. Et puis il y a des incompréhensions de nos concitoyens, que je partage mille fois, comment accepter la mise en place d'une ZFE en zone urbaine, alors que juste à côté, on a une zone industrielle ou une zone portuaire qui n'est pas concernée, elle, par la ZFE."

"La mise en place de ZFE, c'est pourtant une mesure sanitaire importante à prendre", défend Gérard Leseul. On estime qu'il y a entre **40 à 48 000 morts par an liés à la pollution** atmosphérique.

Le Monde

Les logements avec un DPE de F ou G se vendent avec des rabais considérables

Les propriétaires consentent près de 200 000 euros de rabais lors de la vente d'une maison et 35 000 euros pour un appartement lorsque le diagnostic de performance énergétique les classe parmi les habitations les plus énergivores.

Par [Nathalie Coulaud](#)

Publié aujourd'hui à 07h00, modifié à 08h53

Actuellement, quatre millions de diagnostics de performance énergétique (DPE) sont réalisés chaque année par quelque 10 000 diagnostiqueurs, mais les professionnels de l'immobilier jugent ce bilan parfois peu fiable. En dépit d'une réforme de la méthode de calcul en 2021 pour améliorer le sérieux des résultats, la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim) indique que 70 000 DPE erronés sont produits annuellement. « *Il faut passer au moins quarante-cinq minutes dans le logement pour établir un diagnostic sérieux, temps que tous les diagnostiqueurs ne prennent pas* », regrette Seydi Eren, cofondateur de Diagadom.

En moyenne, le prix d'un DPE se situe autour de 150 euros. Cependant, certains diagnostiqueurs proposent des prix plus bas, quitte à réaliser un travail moins sérieux. Compte tenu des enjeux, [Valérie Létard, ministre chargée du logement, a annoncé une multiplication des contrôles des DPE dans les mois à venir](#) et des sanctions plus sévères pour les diagnostiqueurs frauduleux. L'un des objectifs est d'éviter les DPE de complaisance qui donnent une note trop favorable ou ceux effectués à distance sans visite du logement par le diagnostiqueur.

En attendant, quelle est l'ampleur de la décote lors de la vente de biens énergivores ? Pour le savoir, le bureau d'études thermiques Ithaque a croisé les données de l'indice valeur verte des notaires avec celles des transactions fournies par l'administration fiscale dans dix grandes villes françaises.

Moindre décote à Paris

L'étude, qui porte sur les douze mois de l'année 2024, montre qu'une maison énergivore notée F ou G dans le DPE se vend en moyenne 180 000 euros de moins qu'une maison notée A ou B.

C'est à Bordeaux que la décote est la plus forte : elle atteint 254 000 euros en moyenne pour une maison de 150 mètres carrés notée F ou G. Autrement dit, une maison avec une telle surface habitable s'y vend 755 800 euros si elle est bien isolée, mais seulement 501 637 euros si elle ne l'est pas. A Lyon, la décote est de 237 000 euros, et de 217 000 euros à Montpellier. A Toulouse, il faut compter 211 000 euros de perte de valeur, et 198 130 euros à Strasbourg. A Nice et à Nantes, la décote se situe respectivement à 192 751 euros et à 184 500 euros.

C'est à Marseille et à Lille que les maisons énergivores perdent le moins de valeur, avec une diminution du prix respectivement de 146 521 euros et de 153 103 euros.

A Paris, en revanche, il n'y a aucun effet du DPE sur le prix. « *Les maisons sont tellement rares que, même si elles sont énergivores, les acheteurs paient le prix fort* », explique Jean-Régis de Vauplane, porte-parole d'Ithaque.

Concernant les appartements, une étiquette énergétique défavorable fait perdre entre 660 euros et 237 euros par mètre carré à son propriétaire à la revente. C'est à Nice et à Strasbourg que la note est la plus lourde : dans la première de ces deux villes, un appartement de 40 mètres carrés se vend 227 816 euros s'il est noté A ou B et 178 558 euros s'il est F ou G, soit 49 258 euros de moins. La décote est de 46 190 euros dans le chef-lieu du Bas-Rhin. Pour un appartement de même surface, la décote est aussi supérieure à 40 000 euros à Bordeaux et elle se situe aux alentours de 35 000 euros à Marseille, à Toulouse et à Montpellier. La perte de valeur est moindre à Lille et à Nantes (entre 20 000 et 30 000 euros).

A Paris, où le marché est plus tendu, la décote est « seulement » de 26 000 euros pour un logement de 40 mètres carrés, mais le propriétaire consent tout de même une baisse de 657 euros par mètre carré lorsqu'il vend un logement mal isolé. Dans la capitale, un appartement noté A ou B se vend 375 400 euros contre 349 122 euros s'il s'agit d'un appartement F ou G. Les pertes très importantes de la valeur du logement en cas de mauvaise note du DPE mettent en lumière toute l'importance de celle fournie par le DPE.